

JOIGNY		<i>ACB</i>			LFGK
(a) (II)					<i>FIR PARIS</i>
		47°59'40"N 003°23'27"E - 732 ft (27 hPa)			
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	08/26	1054 x 30	PM	5.7t (MAX 0.9 MPa)
		08R/26L	700 x 80	BG	
	AVT	100 LL - HX paiement comptant.			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	123.500			
☎	ACB les ailes Joviniennes : 03.86.62.11.82				
@	lesaillesjoviniennes@free.fr				
OBS	BRIA : LE BOURGET.				
REST	Piste non revêtue réservée aux ACFT basés et à ceux autorisés par l'Exploitant AD. Eviter le survol de JOIGNY. Utilisation simultanée des pistes interdite. Piste non revêtue inutilisable après fortes pluies. QFU 079 préférentiel à l'ATT cause pente montante et meilleur dégagement. Forte déclivité après extrémité W piste revêtue. Dénivellation de 1 m à l'W du TWY entre la piste et PRKG. La composante Sud de vent traversier est fixée à 15 kt à l'atterrissage et au décollage sur les pistes revêtues 08 et 26 (cause présence d'arbres dans les surfaces latérales Nord). <i>Activité AEM N°8235</i> : 1750 ft AMSL /1000 ft ASFC, SR-SS. Vols radiocommandés selon protocole. Réhaussement du plafond jusqu'à 1300 ft ASFC annoncé par NOTAM.				

JOINVILLE/Mussey		<i>ACB</i>			LFFJ
(c--) (II)					<i>FIR PARIS</i>
		48°23'07"N 005°08'36"E - 1030 ft (37 hPa)			
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	09/27	660 x 60	BG	
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	123.500			
☎	ACB : Centre Planeurs Haute Marne : 03.25.94.75.91/06.86.24.48.12				
OBS	BRIA : LE BOURGET.				
REST	AD réservé aux aéronefs basés et à ceux basés sur les AD voisins. Utilisable par HEL. Zone de dégagement des planeurs au Nord de la piste. L'utilisation de la piste est interdite aux avions si un planeur y est immobilisé. Roulage interdit hors piste et TWY. Présence de vents rabattants au QFU 273°. DEP 27 : prévoir un virage gauche pour éviter la zone boisée.				

JONZAC/Neulles		<i>Mairie de Jonzac</i>			LFCJ
(a) (II)					<i>FIR BORDEAUX</i>
		45°28'59"N 000°25'23"W - 118 ft (5 hPa)			
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	14/32	1376 x 23	PM	12 F/C/W/T
	PAPI	PAPI 32 : 3.0° (5.2%) MEHT 43			
	AVT	100 LL - Carte TOTAL			
	RFFS	Niveau 1			
COM	A/A	118.150			
☎	Exploitant AD : 05.46.48.04.11 - Sur AD (Tél/Fax) : 05.46.49.50.83 / 06.26.44.29.27. ACB de Jonzac en Haute Saintonge : 06.26.44.29.27 - 05.46.49.50.83.				
@	aerodrome@villedejonzac.fr				
OBS	BRIA : BORDEAUX. VFR de nuit agréé.				
REST	AD réservé aux ACFT munis de radio. AD susceptible d'être envahi en quelques minutes par la brume de mer. La piste présentant un profil convexe, la visibilité entre les deux seuils n'est pas garantie, une extrême prudence est requise pour pénétrer sur la piste. Roulage interdit hors piste et TWY. Pour accéder au seuil 14 remonter la piste. QFU 318° préférentiel cause nuisances sonores. <i>Activité de Voltige N°6504.</i> <i>Activité école de pilotage.</i> <i>Activité AEM (N° 9202).</i>				

J

JUVANCOURT
(c--) (II)

ACB


LFQX
FIR PARIS

48°06'50"N 004°49'10"E - 1147 ft (41 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 07/25 900 x 50 BG
RFFS Niv1

COM A/A 123.500

 ACB du Barsuraubois : 03.25.27.81.06

OBS BR1A : BORDEAUX

REST AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur les AD voisins. AD réservé aux ACFT dont la distance de référence est inférieure à 800 mètres.
Utilisable par les hélicoptères. Piste en dos d'âne.
Pente début de piste QFU 249° : 6 %. Roulage interdit hors RWY et TWY.
Utilisation simultanée du TWY B et de la piste interdite.
Activité Voltige N°6104.